



Question financière en cas de séparation reconnue

Par **Anna99**, le **26/05/2013** à **17:34**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je suis séparée depuis 2010 reconnu par le juge en 2012. Mariée sous le régime de la communauté, je vais bientôt recevoir les indemnités d'un plan de licenciement - est-ce que mon mari aura droit à 50 % si je reçois l'argent du plan avant que le divorce soit prononcé?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **26/05/2013** à **19:13**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **Anna99**, le **26/05/2013** à **19:21**

Bonsoir,

Je suis navrée de vous avoir manqué de respect. Je suis étrangère et c'est un peu la panique en ce moment.

Donc si j'ai bien compris vous n'avez pas compris ma question.

Désolée de vous avoir dérangé.
Cordialement